



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

petit commerce

Question écrite n° 40935

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les menaces qui pèsent sur l'artisanat et le commerce de proximité. En effet, le Gouvernement a décidé d'inciter les consommateurs à recourir plus largement au crédit en autorisant la publicité sur le crédit gratuit au profit direct des grandes surfaces. Il est également envisagé d'accorder aux grandes surfaces des mètres carrés supplémentaires et d'assouplir les règles d'ouverture des magasins le dimanche. Ces différentes mesures associées aux assouplissements concernant la pratique des marges arrière sont de nature à porter gravement atteinte au commerce de détail et au secteur de l'artisanat, au profit de la grande distribution. Dans ce contexte, la mesure, pourtant positive, tendant à exonérer la taxe sur les plus-values de la vente des fonds de commerce apparaît comme illusoire. Quels sont les jeunes qui aujourd'hui voudraient reprendre une entreprise artisanale ou commerciale dans un environnement aussi défavorable ? C'est pourquoi, il souhaite connaître ses projets concernant la défense du commerce de proximité et de l'artisanat qui, à chiffre d'affaires égal, emploient plus d'effectifs que la grande distribution.

Texte de la réponse

Les tables rondes tenues les 3 et 17 juin 2004 à l'initiative du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, entre fournisseurs et distributeurs ont eu pour objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des Français, par une baisse significative des prix sur les produits de marque des grands industriels sur la base d'un effort également partagé entre distributeurs et industriels. La situation des petites et moyennes entreprises pour lesquelles la négociation commerciale est plus difficile a également été examinée au cours de ces travaux. Pour favoriser un développement harmonieux et équilibré de toutes les formes de commerce, les crédits du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), vont être sensiblement augmentés afin de favoriser le maintien du commerce de proximité, confronté à la concurrence des grandes surfaces. De plus, le projet de loi de soutien à la consommation et à l'investissement, en cours d'examen par le Parlement, prévoit un dispositif fiscal permettant une exonération de la taxe sur les plus-values et les droits de mutation lors des cessions de fonds de commerce par un commerçant à un repreneur de même secteur d'activité. Ce dispositif devrait faciliter la transmission d'entreprise et préserver la diversité commerciale des quartiers. Enfin, un projet de loi en cours d'élaboration, visant à favoriser le développement des PME, devrait comporter des dispositions d'ordre juridique, social et économique de nature à améliorer le statut du jeune entrepreneur et de son conjoint. Il devrait être présenté en conseil des ministres dans le courant de l'automne 2004.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40935

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4198

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5579